



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2021 (Articles L2121-25 et R2121-11 du C.G.C.T.)

L'an deux mille-vingt-un, le vingt et un septembre à vingt-et-une heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LES VANS se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal au rez-de-chaussée du 140 Place Fernand Aubert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS : M. MICHEL Jean-Marc, Mme ESCHALIER Cathy, M. CAPIOD Thierry, Mme LAURENT Josy, M. GADILHE Sébastien, Mme RAYNARD Christiane, Mme RICHARD Annie, Mme LAPIERRE Marie-Jeanne, M. GSEGNER Gérard, M. BRUEYRE Jean-Louis, M. FAUCUIT Georges, Mme RIEU-FROMENTIN Françoise, M. THIBON Hubert, Mme COLOMB Cathy, Mme BONIN Virginie, M. BONNET Franck, M. AUBANEL Jean, Mme SOUTEIRAN Floriane, M. BROCHE Nicolas, M. MANIFACIER Jean-Paul, M FROMENT Arnaud, Mme CAREMIAUX Paulette.

ABSENTE AVEC POUVOIR : Mme LOPES MALTEZ Véra (pouvoir à Mme SOUTEIRAN Floriane).

En préambule à l'ordre du jour, et de 19h30 à 21 h, réception de 3 représentants de la Communauté de Communes : M. Joël FOURNIER, Président, Mme Bérengère BASTIDE, M. Lionnel ROBERT pour débats sur la santé et la gestion des ordures ménagères. Mme Elisabeth ALLEGRE, Directrice, est présente pour la prise de notes. M. Joël FOURNIER dit qu'il a souhaité rencontrer tous les conseils municipaux du territoire et annonce un « congrès » d'ici la fin de l'année.

Approbation du procès-verbal du 21 juillet 2021 : M. Arnaud FROMENT, absent le 21 juillet dernier, ne souhaite pas participer au vote. Ceci étant, le procès-verbal est adopté sans réserve par les conseillers présents et représentés.

Conditions d'achat du tènement de l'ancien hôpital « Léopold Ollier » situé 5 avenue Ferdinand Nadal (2021-142)

M. le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal en date du 21 juillet 2021, il a été décidé la dénonciation de la convention d'études foncières signée le 11 février 2020 entre la Communauté de Communes, la Commune et l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), dans une volonté d'accélérer le processus de réhabilitation de l'ancien hôpital. Aux termes de la réunion du 5 août dernier, il a été décidé en concertation avec EPORA que la Commune procède seule à l'acquisition de l'ancien hôpital. L'acquisition porte sur la parcelle cadastrée A 3323 pour une surface de 11.342 m². Le prix convenu est fixé à la somme de 700.000,00 €. La commune des Vans supportera seule le remboursement à EPORA des frais d'étude déjà engagés. Les frais de l'étude, sous l'égide du Syndicat Départemental d'Equipement et d'Aménagement (SDEA) confiée à PLAN B seront réglés pour moitié par la commune et pour moitié par la communauté de communes. M. MANIFACIER Jean-Paul, M FROMENT Arnaud, Mme CAREMIAUX Paulette décident de voter contre cette acquisition sur la forme, notamment car le projet des professionnels de santé n'est pas connu. M. CAPIOD précise qu'une réunion de la commission travaux apportera des précisions sur le projet global. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte d'acquisition, et toutes pièces relatives à cet achat qui sera passé pour le compte de la Commune, par l'étude notariale Bremens Notaires, sise à Lyon 6^e.

Proposition d'achat de la parcelle A 156 située aux Armas (2021-143)

Adoptée à l'unanimité selon les propositions du Maire pour un achat en 2022.

Intégration de parcelles communales dans le domaine public routier suite à la mise à jour de ces parcelles dans le tableau de classement des voies communales (2021-144)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure de transfert d'office concernant la régularisation de voies ouvertes à la circulation publique, entérinée par délibération n°2020-026 et transmise aux fins de publication à la Préfecture de l'Ardèche en février 2020. Il fait état également de la procédure de classement de la voirie communale menée conjointement à la procédure de transfert d'office et entérinée par délibération n°2018-148. Il informe le Conseil Municipal de la nécessité de préciser au service du cadastre les numéros de parcelles ainsi intégrés dans le domaine public routier afin de mettre à jour le plan cadastral en effaçant les numéros des parcelles concernées. Adoptée à l'unanimité.

Régularisation route de Vénissac et harmonisation des prix de vente et d'achat (2021-145)

La régularisation foncière de certaines voies ouvertes à la circulation publique se fait de gré à gré avec la rédaction d'actes notariés. Lors de sa séance du 18 février 2020, par délibération n°2020-027, le conseil municipal a décidé de déléguer la rédaction de ces actes au SISPEC afin qu'ils soient rédigés en la forme administrative. Pour ce faire, il convient de fixer le prix de vente et d'achat desdits terrains. Ce prix est fixé à l'euro symbolique tant pour la vente que pour l'achat.

Adhésion au label APiCité (2021-146)

Mme la Maire Déléguée de Chassagnes, déléguée au cadre de vie, informe le Conseil Municipal : le label « APiCité » est un label national pour les collectivités qui s'engagent pour la sauvegarde des abeilles et des pollinisateurs sauvages ainsi que pour la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Cette adhésion permettrait à la commune de pouvoir communiquer et sensibiliser notamment les écoles autour des 5 ruchers communaux installés à Naves sur les terrains récemment achetés. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** d'adhérer au label APiCité .

Reprise administrative de concessions au cimetière des Vans (2021-147)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de lancer une consultation afin de procéder aux travaux nécessaires pour des reprises administratives de concessions au cimetière de LES VANS. Les travaux consistent en la démolition et la mise en décharge de monuments, semelles et stèles, le creusement de fosses suivi de leur remblayage, soit au total 26 démolitions et l'exhumation éventuelle de restes mortels pour les déposer dans l'ossuaire communal avec tout le respect dû aux morts. Adoptée à l'unanimité.

Dossier Boulodrome et tennis couverts : choix pour le lot 5 plomberie, rectification du montant du lot 1, demande de subventions complémentaires (2021-148)

M. CAPIOD, adjoint aux travaux, rappelle au Conseil que par délibération numéro 2021-102, l'ensemble des lots de ce marché a été attribué sauf le lot 5 déclaré infructueux. La deuxième consultation lancée pour ce lot, selon les règlements en vigueur, a permis de recueillir l'offre de l'entreprise CHAUSSABEL qui se situe en dessous de l'estimatif de l'architecte. Il est donc proposé de retenir cette offre. D'autre part, M. CAPIOD informe le Conseil d'une erreur sur le lot 1 entre le rapport d'analyse des offres et l'acte d'engagement signé. Le montant du lot 1 est de 217 919.78 € HT sur l'acte d'engagement contre 219 649.20 € sur le rapport d'analyse des offres, soit une différence en faveur de la commune de 1 729.42 € Hors Taxes. Il est proposé en conséquence de rectifier la délibération numéro 2021-102. Enfin, il est proposé au Conseil de solliciter les partenaires sur le nouveau montant estimatif des travaux, notamment ceux qui ont basé le montant attribué sur une estimation de 800 000 € TTC. M. GADILHE précise que l'Agence Nationale du Sport devrait octroyer une subvention de 180 000 €, que la Région devrait reprendre le dossier. Quant au Département, M. le Maire compte sur une rallonge du Fonds de Solidarité. Le Conseil sera bien entendu informé dès que les attributions seront notifiées. Adoptée à l'unanimité.

Choix d'un bureau de contrôle pour vérifications périodiques des installations électriques, thermiques, des ascenseurs et de la nacelle (2021-149)

Entreprise retenue : APAVE ;

Convention avec la Communauté de Communes pour mise à disposition de locaux à l'école de musique pour l'année scolaire 2021/2022 (2021-150)

Acceptée à l'unanimité.

Mise à jour du tableau des effectifs : suppression d'un poste de catégorie A – création d'un poste de catégorie C – nouvel organigramme à présenter au Comité Technique – point sur les recrutements (2021-151)

Tous ces outils de management (organigramme, mise à jour du tableau des effectifs, lignes directrices de gestion) seront présentés au prochain Comité Technique du Centre de Gestion pour avis avant délibération.

Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet : transformation numérique des petites et moyennes collectivités (2021-152)

Le Conseil Municipal décide de s'inscrire dans cet appel à projets pour toute action repérée par les services et entrant dans le champ d'application.

Fixation du tarif d'occupation du domaine public dans le cadre du festival du cinéma (2021-153)

M. le Maire demande de rajouter ce point à l'ordre du jour, ce que le Conseil décide. Le Conseil arrête un tarif de 2.20 € le mètre linéaire multiplié par le nombre de jours de stationnement pour la demande de stationnement d'un camion alimentaire sur le domaine public, parking VIVANS, à l'occasion du prochain festival du cinéma en vivarais.

Décision modificative budgétaire numéro 3 pour le budget communal (2021-154)

Afin de prévoir l'achat du tènement de l'ancien hôpital, Mme LAURENT propose la décision modificative numéro 3 qui est votée à l'unanimité.

Le Maire, Jean-Marc MICHEL.



